

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 08 JUILLET 2014

19h

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2014

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, Mme GROBON, M. MAUROY, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ M. RUMEAU

Excusés : Mme LEFEVRE (pouvoir à Mme GROBON), Mme MACUDZINSKI, Mme TRANNOY

Absents : M. REGNIER, Mme DUFRANNE

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A la demande de Monsieur RUMEAU il est ajouté au point n°2 (Rythmes scolaires) le commentaire suivant :

M. RUMEAU et Mme TRANNOY ont rappelé lors de la réunion leur position par rapport à la réforme "Peillon" des rythmes scolaires. Ils considèrent que leur motivation principale et essentielle du refus de la réforme est qu'elle ne présente aucun intérêt pédagogique pour l'enfant, qu'elle entraîne plus de fatigue pour l'enfant, qu'elle créera inévitablement des inégalités entre zones rurales et urbaines et qu'elle n'a pas été conçue pour l'intérêt de l'enfant, l'objectif étant de garantir un service public de qualité et d'assurer l'épanouissement des enfants.

Une des conséquences de cette réforme est effectivement un coût supplémentaire pour les communes qui est difficile à absorber en particulier par les communes rurales. Mais l'aspect financier vient en second, leur priorité étant l'enfant. Face au chantage de l'administration si la commune refuse de mettre en place la réforme, ils considèrent qu'il est effectivement de leur devoir de proposer une organisation pour la rentrée mais ils resteront vigilants à toute action qui pourrait se mettre en place pour faire reculer le gouvernement sur cette réforme et seront aux cotés des parents et enseignants comme ils l'ont déjà fait. Ils ont par ailleurs proposé de répondre à Monsieur le Préfet par un refus d'annulation de la délibération prise le 15 avril.

Une fois cet ajout fait, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 juin 2014.

2/ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire fait le point sur les retours du questionnaire qui avait été adressé aux parents. Le questionnaire est revenu pour 82 enfants dont une majorité devrait rester après 16h à l'école (ainsi que le mercredi matin après 11h).

Monsieur le Maire propose de créer une commission chargée d'étudier dans le détail les réponses des questionnaires et d'en déterminer les conséquences en terme de personnel, de matériel, de locaux ...

Font partie de la commission : Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, Mme MACUDZINSKI, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

La commission se réunira le jeudi 10 juillet à 18h.

3/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE « TRES HAUT DEBIT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Lors de sa séance du 19 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes du Clermontois a proposé d'étendre ses compétences à la mise en œuvre du Très Haut Débit.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de confier à la Communauté de communes du clermontois, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- de transférer, en outre, la (les) compétence(s) facultative(s) suivante(s) à la Communauté de communes du Clermontois :
- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment :
 - l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

4/ CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Le 06 mars 2014 le Conseil communautaire a approuvé le changement de siège social de la Communauté de Communes du Clermontois. Chaque commune doit individuellement l'approuver également.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le transfert du siège social de la Communauté de Communes du Clermontois du 26 rue Wenceslas Coutellier au 9 rue Henri Breuil à Clermont.

5/ ATTRIBUTION DES MARCHES DE POSE ET FOURNITURE D'UN BAR POUR LA SALLE MULTIFONCTIONS ET DE LIVRAISON DES REPAS A LA CANTINE :

Réunie le 07 juillet 2014, la commission d'appel d'offres propose au Conseil municipal :

- Pour le bar de la salle multifonctions : D'accepter la proposition de l'entreprise COPEAUX & SALMON pour un montant de 6 916,34 € HT (proposition de base + option B)
- Pour le marché de livraison des repas de la cantine et des fruits dans le cadre de l'opération « un fruit pour la récré » : De choisir la société API RESTAURATION pour un montant de 2,48 € HT par repas enfants

A l'unanimité, le conseil municipal valide les offres retenues par la commission d'appel d'offres.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LE STADE MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'accession du FC Nointel en championnat Excellence, les règlements de la FFF exigent que le stade municipal soit mis aux normes, soit :

- 2 bancs de touche de 3m de longueur minimum (pour les équipes) et un banc de touche de 2m de longueur minimum (pour les délégués)
- La fermeture complète du terrain de football soit par des mains courantes, soit par des chaînes
- Les vestiaires de chaque équipe doivent faire minimum 12m² (ceci est déjà une dérogation car la taille réglementaire est de 20m²)
- Les arbitres doivent avoir un vestiaire suffisamment large pour accueillir 3 arbitres, avec au moins une douche

Concernant les deux premiers points : les bancs de touche ont été commandés, une subvention au titre de la réserve parlementaire ayant été obtenue auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne, tandis que les employés mettront des chaînes là où la main courante n'est pas fermée

Concernant les vestiaires à mettre aux normes, il convient de demander une subvention auprès de la FFF, à hauteur de 50 % des travaux (montants HT). Pour cela des devis ont été demandés :

- D'un montant HT de 7 439,32 € auprès de l'entreprise GOSSANT pour le vestiaire « arbitres »
- D'un montant HT de 4 628,00 € auprès de l'entreprise GOSSANT pour les vestiaires « joueurs »
- D'un montant HT de 5 868,65 € auprès du Sanitaire Moderne

Par ailleurs un devis a été demandé à la société SPORT FRANCE pour l'achat et la pose de pare-ballons autour du terrain d'honneur. Celui-ci s'élève à 24 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise qu'une fois cette demande de subvention déposée, la commune aura 3 ans pour effectuer les travaux aux vestiaires (sans ces travaux, le club sera automatiquement relégué) et que concernant le pare-ballons la demande de subvention n'engagera néanmoins pas la commune (il ne s'agit que d'une possibilité) car cette installation n'est pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football sur la base des devis présentés
- D'étudier d'autres possibilités moins onéreuses ou qui, pour des montants équivalents, permettraient d'avoir des vestiaires aux normes imposées.

7/ REMPLACEMENT DU PERSONNEL : CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE ET L'ASSOCIATION « RESEAU COUP DE MAIN »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que quand les remplacements du personnel municipal ne peuvent se faire en interne, la commune doit alors faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Oise. Il ajoute que depuis peu la commune fait également appel à l'association « Réseau Coup de Main » basée à Creil, qui emploie des personnes habitant à Clermont et ses environs (tandis que le personnel envoyé par le Centre de Gestion vient généralement de plus loin).

Pour cela, il convient de signer une convention avec chacune de ces entités, étant précisé que le tarif horaire du Centre de Gestion de l'Oise est de 19,65 € (25,88 € pour les dimanches, heures de nuit, heures supplémentaires et jours fériés), tandis que le tarif horaire de l'association « Réseau Coup de Main » est de 19,80 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE CASSINI :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention adressée à la commune de Nointel par le Lycée Cassini de Clermont. Ce dernier souhaite obtenir une subvention pour financer le voyage de 21 élèves de terminale à Lockport (Etat de New-York) qui aura lieu courant octobre 2014.

Après en avoir délibéré, et au motif que la commune ne peut pas se permettre de subventionner toutes les demandes et qu'il est très difficile de faire des choix, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention au Lycée Cassini.

9/ MOBILIER DE LA SALLE MULTIFONCTIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission chargée d'étudier les besoins exacts en mobilier de la salle multifonctions avant de pouvoir lancer les consultations (appels d'offres). Cette commission devra par ailleurs se réunir rapidement.

La commission ainsi créée est constituée de Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU et Mme TRANNOY. Elle se réunira le jeudi 17 juillet à 18h30.

10/ REFORME TERRITORIALE ET AVENIR DE LA PICARDIE :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Christophe COULON, Conseiller Régional, Président du Groupe « Envie de Picardie », Maire-adjoint d'Aulnois-sous-Laon, reçu le 29 avril 2014 et demandant aux Conseils municipaux de prendre une délibération pour « refuser l'éclatement de notre région et pour son maintien dans ses frontières actuelles ». Ce courrier ayant été adressé à une époque où l'on évoquait l'éclatement de la région Picardie en

3 (avec l'Oise rejoignant l'Ile-de-France, la Somme le Nord-Pas de Calais et l'Aisne la Champagne-Ardenne), le Conseil municipal dit que les termes de la délibération proposée ne sont plus d'actualité. Néanmoins le Conseil municipal sera susceptible de prendre une délibération quand les conditions définitives de sa fusion avec la région Champagne-Ardenne seront connues.

11/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier de remerciements adressé par Madame la Présidente du Comité des Fêtes de Nointel pour la subvention 2014
- Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier de Madame Ginette COMBE l'informant de son départ de Nointel et remerciant la municipalité (ancienne et actuelle)
- Question sur les travaux qui doivent être réalisés sur la RD931 dans la première quinzaine d'août par le Conseil Général : Monsieur le Maire répond que le tapis de la route sera entièrement refait, aux frais du Conseil Général, que durant cette période la circulation ne sera pas coupée mais alternée et qu'une réunion est prévue à ce sujet entre la commune, des représentants du Conseil Général et les commerçants de Nointel ce jeudi 10 juillet. Le marquage au sol est prévu par le Conseil Général mais il n'y a pas de certitude quant au marquage de la Trans'Oise. A cette occasion Monsieur RUMEAU exprime son étonnement sur le fait que l'assainissement n'ait pu être prévu avant pour les habitants de la RD931. Monsieur le Maire lui réitère sa réponse déjà maintes fois formulées : l'Agence de Bassin Seine-Nord ne subventionnant plus les travaux d'assainissement tant que la station d'épuration de Breuil-le-Vert ne sera pas remise aux normes, il est hors de question pour la Communauté de Communes de réaliser des travaux qui seraient entièrement à sa charge. Le Pays du Clermontois n'a accepté de financer que pour la ruelle Boucher, la future zone pavillonnaire et la salle multifonctions (et donc de prendre entièrement les travaux à sa charge, sans subvention) parce que d'une part ces projets étaient anciens et d'autre part parce que le linéaire était bien moins important (il faut prévoir le réseau des deux côtés de cette rue) que pour la RD931. Il est clair que l'assainissement de la RD931 n'est envisageable que vers la fin de ce mandat. Ceci a été clairement formulé lors de la campagne électorale.
- Il est également posé la question quant à l'avenir des « bordurettes » situées le long de la RD931 maintenant que la circulation est moins importante. Monsieur le Maire répond que c'est un sujet qui mérite en effet réflexion et qu'il convient de peser le pour et le contre. Le sujet sera étudié à la rentrée de septembre.
- Il est demandé de faire remonter l'information auprès des services du Conseil Général de l'état de la piste cyclable entre Breuil-le-Sec et Nointel et entre Nointel et Catenoy (cailloux, terre ...) rendant potentiellement dangereuse cette piste pour les cyclistes. Ce sera fait au cours de la réunion prévue le jeudi 10 juillet mais l'entretien de cette piste n'est pas du ressort de la municipalité.

- Il est proposé de « bloquer » à la réservation la salle multifonctions pour les prochaines années les weeks-ends de kermesse de l'école afin de se laisser la possibilité de la rapatrier là-bas si la météo n'est pas clémente
- Des essaims d'abeilles sont signalés en haut de l'église. Néanmoins un apiculteur, déjà appelé à ce sujet, a expliqué qu'il était quasi impossible de les faire partir vu l'endroit où ils étaient et que ce n'était pas dangereux vu la hauteur (quand les essaims sont plus bas ils sont enlevés).
- Il est demandé de faire nettoyer par les agents communaux le bas de la Cavée de Bailleval. Cela devrait être fait la semaine prochaine.
- Nouvelle appellation de l'ex-RN31. Lors de sa réunion du 18 février 2014, le Conseil municipal avait entériné le choix de « Route de la Jacquerie ». Néanmoins ce nom n'est pas encore effectif, la commune devant désormais prendre contact avec les services de La Poste d'autant plus qu'une réflexion est à mener sur le passage à la numérotation linéaire.
- La commune de Nointel et le Comité des Fêtes de Nointel ont pris la décision d'annuler les festivités du 14 juillet, d'une part à cause de la finale de la coupe du Monde de football (décision prise alors que la France était encore qualifiée), d'autre part à cause de la météo incertaine et du week-end prolongé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h00.

A Nointel, le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Philippe LADAM